

Temps de lecture : 7 minutes



Bon, ici (Mireille se frotte les mains d'enthousiasme), on se libère complètement des dette\$!

Pour passer à cette étape du processus, vous avez complété celle de payer toutes vos dettes de crédit, probablement à l'aide de la technique [7 étapes faciles pour payer vite vos dettes seul!](#)

Félicitations! Et bravo pour votre acharnement! Vous avez franchi un énorme pas vers une nouvelle vie libérée de l'emprise du surendettement et de la surconsommation.

Vous avez maintenant les moyens de payer toutes vos autres dettes et même, d'épargner pour l'avenir.

Tout est une question de priorité. Quelles sont les vôtres ? (voir se connaître)

La première étape ici, c'est de rediriger l'argent qu'on utilisait pour payer nos dettes vers d'autres postes.

- Idéalement, c'est de commencer/augmenter à épargner pour la retraite ([REER/CELI](#)) jusqu'à un montant de 15 % de nos revenus mensuels (pour le moment)
- S'il reste encore de l'argent suite à ceci, il faut maximiser le paiement le plus coûteux en intérêt entre notre hypothèque et notre prêt auto
- S'il reste encore de l'argent, on maximise l'autre prêt autant que possible
  - une fois le prêt auto réglé, on place l'argent qui payait le prêt (dans le CELI?)



Finalement, si on a réglé tous ces placements et obligations, qu'on a fini de rattraper toutes nos cotisations inutilisées, qu'on a encore des montants libres pour d'autres placements, et qu'on a des enfants, alors il est temps de considérer investir dans un [REEE](#) pour leurs études, et de profiter des années restantes de la [SCEE](#) et [l'IQEE](#) pour l'enfant en question.

- La SCEE est un montant donné par le gouvernement canadien et déposé directement dans le REEE pour ajouter au montant que l'enfant aura pour ses études. Le montant de la subvention est déterminé par un pourcentage de vos revenus annuels. Il est possible de récupérer les subventions des années passées si on commence un REEE tard dans la vie d'un enfant, mais avant son 17<sup>e</sup> anniversaire tout de même!
- L'IQEE est le pendant provincial qui s'ajoute à la SCEE

Il existe différents programmes et possibilités pour ces REEE : coopératif, individuel, transférable au parent, etc. Ayant travaillé un bref moment dans ce domaine, je vais simplement vous informer de ceci : les plans coopératifs/fondations s'enrichissent avec les élèves qui ne se qualifient pas pour leurs bourses le moment venu. Ce sont ceux qui ne vont pas au Cégep ou à l'université qui permettent aux autres bénéficiaires d'y aller avec le rendement garanti sur le placement de leurs parents/souscripteurs. Ils sont aussi moins coûteux par mois lorsqu'ils commencent quand l'enfant est jeune, mais la vérité est qu'un adulte à moins de temps disponible pour financer sa retraite, qu'un enfant en a pour financer/rembourser ses prêts étudiants. Mais les conseillers en la matière vous feront sentir coupables de penser ainsi... c'est leur métier de vendre ces produits le plus rapidement possible.

- Statistique qui est rarement révélée : dans les plans coopératifs, les conditions à respecter pour avoir droit à l'ensemble de la bourse promise sont si strictes que, si vous n'êtes plus en mesure de faire les paiements, vous perdez la bourse, mais aussi la SCEE, l'IQEE et les frais de souscription, qui sont payés avec tous vos premiers paiements pendant des années. De plus, il a été prouvé que plus le plan est acheté quand l'enfant est jeune, donc avec des parts moins coûteuses à l'unité, plus difficile il sera de maintenir les dépôts élevés (on en prend souvent plus à cause du faible coûts) tels que souscrits pendant toute la période.
- À la lumière de ces informations, je considère qu'il est plus averti d'atteindre d'abord notre stade où nous n'avons plus de dettes et avons maximisé nos REER/CELI avant d'investir dans un REEE, et si on choisi la formule Coopérative, on saura quel montant on peut se permettre d'investir sans risquer de devoir interrompre ou modifier le contrat, en en payer le prix avec les montants perdus. Oui, l'enfant sera plus vieux,

donc le montant sera de l'unité sera plus cher, mais le temps requis d'investissement sans échouer un seul paiement sera plus court, et plus facile à planifier puisque nous aurons maîtrise de notre budget à ce stade de notre vie

Ceci dit, un compte individuel est aussi possible, mais n'a pas la même force de rendement qu'un compte coopératif. Par contre, la différence entre placer encore plus dans le CELI (si possible), et ouvrir un [REEE](#) pour l'enfant, c'est que le REEE est admissible aux subventions canadiennes pour l'épargne-étude (SCEE) et à l'IQEE.

Quant aux REEE convertibles pour les parents si l'enfant ne l'utilise pas, vous perdrez les montants de la SCEE et de l'IQEE, mais selon les termes de votre contrat, vous conserverez votre capital, et peut-être aussi les rendements. Lisez bien vos contrats au moment de l'achat.

*Lecteur : Ouain, c'est ben beau, mais j'ai pas autant d'argent que ça. Où est-ce que je regarde si je veux en trouver plus?*

Dans le [plan de paiement/budget](#).

Je vous explique ça dans la [2e partie de cette étape](#).